

**M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S****REUNION PUBLIQUE DU 03 AVRIL 2024  
RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DU FRENEY**

Présents Municipalité : Jean-Marc PEILLEX, Monique RACT

Services municipaux : Laurent CLAUDEL, Jean-Luc LOMBARD, Christophe PERRAUDIN

Secrétaire de séance : Laurent CLAUDEL

Après avoir accueilli l'ensemble des personnes présentes, Monsieur le Maire propose un tour de table pour que les habitants du Fréney se connaissent.

Une installation d'un pylône de télécommunication d'une hauteur de 35 ml est programmée au Fréney. Il fait partie du dispositif d'effacement des zones blanches sur lequel l'ensemble des opérateurs de téléphonie installeront leur relais. Ce pylône ne concerne que la téléphonie mobile et non fixe.

Pour répondre à un questionnement sur la fibre optique, Monsieur le Maire rappelle que le Syane porte le déploiement de la fibre optique sur le territoire. La Commune milite pour un enfouissement complet de ce nouveau réseau conformément au PLU de Saint Gervais. La prise en charge du coût de ces enfouissements est en lien avec le portage de la compétence de déploiement des réseaux secs. Une exception existe à ce portage financier par le Syane dès lors qu'il s'agit d'une raison de sécurité.

Les points d'apports volontaires (PAV) du Fréney d'en Haut vont être remis à neuf par la Communauté de Communes. Le nettoyage de la périphérie (déchets) et des espaces verts sont à maintenir en état par la Commune. Il est demandé aux services techniques de prévoir ce nettoyage et le débroussaillage des pourtours. Marc Sirop.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le compostage des biodéchets est obligatoire. La Communauté de Communes en lien avec le SITOM installe des lieux de compostages collectifs sur chaque Commune. En complément, la Communauté de Communes recrute un maître composteur dont la mission porte sur l'entretien de ces composts.

Le traitement des ordures ménagères est délégué au syndicat intercommunal (SITOM). La Communauté de Communes gère quant à elle les déchetteries. La problématique reste la cohérence de la gestion du tri à une échelle supra-communale qui n'est pas uniformisée.

Un membre de l'assistance sollicite une prise en charge des enfants du Fréney pour se rendre à l'école. Monsieur le Maire rappelle que la Région a la compétence de ce réseau de transport et que la charge financière est assumée par la Commune. La Région organise les transports selon des règles précises, en particulier un minimum d'élèves.

Le Valléen (futur ascenseur entre la gare SNCF et Saint-Gervais bourg) est un lien qui évite de prendre la route des Plagnes. Son fonctionnement est prévu sur une plage horaire large. L'objectif est que la Région intègre cet appareil dans le maillage des transports publics à la disposition de la population. Cette intégration permettant une réduction de la circulation des bus entre la plaine de l'Arve et les hautes vallées de l'Arly et du Val Montjoie.



## M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Le Montibus pourra s'ouvrir prochainement au transport domicile/travail pour les adultes et le réseau Facibus sera renforcé pour compléter le maillage vers le Valléen.

A la demande d'un riverain, il est demandé que le panneau "Sentier du Baroque" vers le relais télécom soit déplacé pour être rendu plus visible par les randonneurs. **Marc Sirop.**

Suite à un échange avec les personnes présentes, Monsieur le Maire demande aux services techniques que les enrobés du chemin de la Sauge fassent l'objet d'un traitement en 2024. **Marc Sirop.**

Pour répondre à une sollicitation de riverains, Monsieur le Maire précise que le chemin de la Croix du Fréney sera repris au printemps suite à la fuite sur la colonne d'eau. **Marc Sirop.**

En réponse à une interrogation de l'assistance, Monsieur le Maire confirme que la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) aura des conséquences sur la constructibilité de certains terrains. La Commune a effectué fin 2023, début 2024 une évaluation des consommations de terrains dans les zones constructibles et notamment ceux qualifiés d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) qui sont visés comme ne pouvant plus faire l'objet de construction à l'horizon 2032. Il est par ailleurs rappelé que les servitudes administratives ne sont pas indemnisables et que le statut de constructibilité d'un terrain se mesure le jour de la cession du bien.

En réponse à une question de l'assistance, Monsieur le Maire précise que la Commune de Saint-Gervais n'est pas impactée par la loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU), du fait que la Communauté de Communes n'atteint pas les 50 000 habitants. Le parc de logements sociaux de Saint-Gervais est sous occupé, car les demandes ne sont pas fortes.

Pour répondre à une remarque sur l'éclairage public, Monsieur le Maire précise que de nombreux points lumineux sont en cours de révision pour reprendre les zones d'ombre qui se sont installées.

Les habitants du Fréney félicitent les services techniques pour le déneigement.

En clôture de ce temps d'échange, Monsieur le Maire invite les personnes présentes à partager un verre de l'amitié.



Le Maire,  
Conseiller départemental  
du Canton du Mont-Blanc,

Jean-Marc PEILLEX